

Distr.
GENERALE

ITTC(XVIII)/9
18 mai 1995

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DIX-HUITIEME SESSION
10 - 18 mai 1993
Accra, Ghana

DECISION 3(XVIII)

RAPPORT D'ACTIVITE DE DIX ANS DE L'OIBT

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant les objectifs de l'Organisation énoncés dans l'article premier de l'Accord international de 1983 sur les bois tropicaux;

Appréciant le développement de l'Organisation depuis sa création et les acquis obtenus dans la réalisation des projets et l'élaboration des politiques relevant du champ de son mandat;

Décide de:

- 1.demander au Directeur exécutif de procéder aux préparatifs nécessaires à la publication d'un rapport de dix ans qui reflète les réalisations de l'OIBT dans l'exécution de l'AIBT de 1983;
- 2.présenter ce rapport sous une forme convenant à la diffusion au grand public et à toutes les organisations internationales pertinentes;
- 3.appeler les Membres à financer la préparation, la publication et la diffusion du rapport dans les langues de travail de l'Organisation.

* * *